



College of Occupational Therapists of Ontario  
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario



# ■ Rapport annuel 2020



# Mission, vision et valeurs

## Mission

L'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario protège le public avec une réglementation efficace et favorise la confiance en s'assurant que les ergothérapeutes sont compétents, éthiques et responsables.

## Vision

L'excellence en matière de leadership dans la réglementation

## Valeurs et engagements

### Collaborer pour assurer la qualité

Nous travaillons ensemble pour offrir des services d'ergothérapie de qualité dans toute la province.

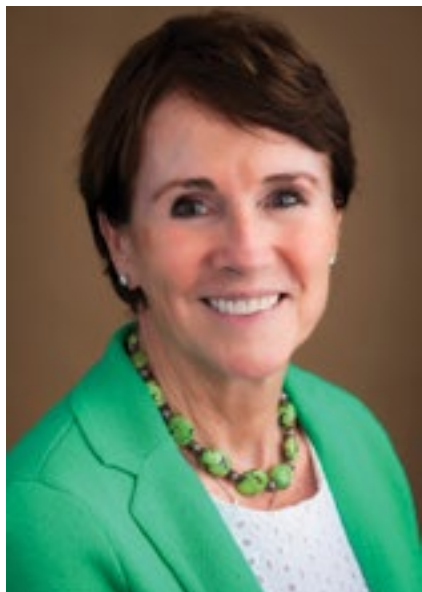
### Maintenir la confiance

Nous sommes justes, ouverts et réceptifs. Nous sommes proactifs. Nous sommes responsables de nos décisions et de nos actions.

### Traiter chaque personne avec dignité et respect

Nous écoutons. Nous tenons compte du caractère unique de chaque situation. Nous sommes respectueux et attentifs. Nous acceptons et appuyons l'égalité, la diversité et l'inclusion.

# Message de la présidente



*« La confiance est essentielle dans le domaine des soins de santé. En tant qu'ergothérapeute, vous répondez à cette attente en satisfaisant des normes de compétence, de sécurité et d'éthique bien établies. L'Ordre contribue à ce sentiment de confiance en réglementant la profession pour desservir les meilleurs intérêts du public. »*

La confiance est essentielle dans le domaine des soins de santé. Les patients doivent pouvoir se fier aux personnes qui leur fournissent des services. En tant qu'ergothérapeute, vous répondez à cette attente en satisfaisant des normes de compétence, de sécurité et d'éthique bien établies. L'Ordre contribue à ce sentiment de confiance en réglementant la profession pour desservir les meilleurs intérêts du public, ce qui accroît davantage la confiance des gens envers les ergothérapeutes. Au cours des derniers six ans, j'ai pu observer comment tous les membres du conseil – membres professionnels, représentants du public et membres universitaires professionnels – œuvrent pour remplir ce mandat. Je suis très reconnaissante à mes collègues du conseil qui me font confiance et m'ont élue (deuxième représentant(e) du public à présider le conseil depuis son établissement) pour poursuivre l'excellence en matière de réglementation de la profession. Je vous promets de faire tout mon possible pour combler le mandat de l'Ordre.

Au cours du dernier exercice, le conseil et l'Ordre ont entrepris un examen de notre structure de gouvernance. Cet examen extrêmement important qui se poursuit permettra d'assurer que tous les processus et procédures de l'Ordre demeurent actuels et répondent aux objectifs et aux besoins d'un milieu de réglementation qui évolue. Une nouvelle structure de gouvernance aidera fortement l'Ordre à demeurer au sommet des priorités de notre mandat de protection du public.

L'Ordre entame aussi un nouveau plan stratégique de trois ans. La planification stratégique est importante pour tous les organismes puisqu'elle établit leur orientation pour toute la durée du plan. Un plan stratégique fournit un cadre pour prendre des décisions et répartir des ressources afin d'appuyer l'orientation adoptée. L'objectif de notre plan stratégique pour les trois prochaines années reflète notre rôle de protecteur du public dans un système de soins de santé changeant. Renseignez-vous davantage sur l'orientation du plan à [coto.org](http://coto.org).

Il est également important de souligner les différentes façons dont l'Ordre appuie l'exercice de l'ergothérapie et le fait que ces programmes sont révisés périodiquement. Le programme

d'assurance de la qualité de l'Ordre est un bon exemple de ceci. Le programme met présentement sur pied un nouveau processus d'évaluation de la compétence axé sur les risques pour veiller à ce que nous puissions identifier les membres qui peuvent avoir besoin d'un soutien ou de mesures de remédiation pour fournir des services de qualité. Vous trouverez de plus amples détails sur ce projet innovateur à la [page 29](#).

Aucun message portant sur l'année 2020 ne peut ignorer le grave impact de la COVID-19 sur la vie professionnelle et personnelle de chacun de nous. Nous continuons d'être extrêmement reconnaissants des efforts remarquables déployés par les ergothérapeutes pour assurer la santé et la sécurité du public durant cette période sans précédent. L'Ordre comprend que certains

de ses membres affrontent de gros défis professionnels, financiers et personnels associés à la pandémie. Le conseil a examiné soigneusement toutes les demandes de soutien financier et a fait des ajustements pour tenir compte de ces préoccupations et besoins. Consultez la [page 18](#) ou [coto.org](http://coto.org) pour plus de détails.

L'Ordre est un organisme respecté grâce à l'engagement et aux efforts de la registraire, de son personnel et des membres du conseil, mais également grâce à tous les ergothérapeutes qui fournissent des soins compétents, éthiques et d'excellente qualité aux gens de l'Ontario.

**Jeannine Girard-Pearlman, Ph. D.**  
Présidente



# Message de la registraire

L'exercice qui vient de se terminer a été notable pour l'Ordre pour des raisons prévues et imprévues. Commençons par les événements attendus. Nous avons achevé notre plan stratégique de trois ans. Si l'on réfléchit à ce qui s'est passé pendant la durée de ce plan, nous pouvons célébrer des progrès importants dans nos quatre secteurs prioritaires : Confiance dans la réglementation de l'ergothérapie; Pratique de qualité par les ergothérapeutes; Impact sur les systèmes grâce à la collaboration; Pratiques financières, organisationnelles et de gouvernance efficaces.

Nous avons, entre autres, mis l'accent sur la sensibilisation et l'éducation du public. Sur notre site Web comme sur nos canaux de médias sociaux, nous avons fait mieux comprendre ce que les membres du public doivent attendre de leur ergothérapeute. Ces attentes peuvent être satisfaites avec l'amélioration permanente des compétences des membres et l'application de leurs normes d'exercice élevées.

Nous avons atteint un point marquant à la fin de 2019 avec l'approbation du gouvernement de l'acte autorisé de psychothérapie. Ceci est une première pour les ergothérapeutes et est le résultat d'une solide collaboration avec le ministère, la profession et d'autres ordres qui ont le droit d'exécuter cet acte autorisé. Nous allons œuvrer fort pour nous assurer que les attentes sont bien comprises dans ce domaine d'exercice.

Du point de vue de la gouvernance, notre objectif est d'être attentif, efficace, efficient et responsable. Ceci a été bien mis à l'essai par les défis imprévus posés à tous par la pandémie de la COVID-19 cette année.

Les ergothérapeutes aident les gens à s'adapter et c'est aussi ce que notre Ordre a fait. Le travail de réglementation ne peut pas prendre une pause et nous avons ajusté notre façon de faire sans tarder. Les membres du personnel ont travaillé arduement de la maison, les membres du conseil se sont rencontrés virtuellement et nous avons fourni une orientation précieuse à nos membres.

Notre équipe a travaillé plus fort que jamais! Je les remercie beaucoup de leur dévouement. Les ergothérapeutes de la province ont également démontré leur volonté d'assurer le bien-être de leurs patients. Tous les professionnels de la santé ont essayé de bien faire en toute sécurité en respectant les règles établies. J'apprécie l'adaptabilité et l'engagement de nos membres pendant la pandémie.

Cette expérience a démontré comment notre investissement dans la durabilité de l'Ordre, y compris nos nombreux systèmes, a porté fruit. Tout ce que nous investissons – temps, énergie et droits des membres – sert à desservir les meilleurs intérêts du public.

Notre personnel ainsi que les responsables de la gestion et du leadership de l'Ordre visent tous ce même but. Et je suis sûre que tous les ergothérapeutes de l'Ontario font de même!

**Elinor Larney, M. Sc. S, Erg. Aut. (Ont.)**  
Registraire



*« Les ergothérapeutes aident les gens à s'adapter et c'est aussi ce que notre Ordre a fait. Le travail de réglementation ne peut pas prendre une pause et nous avons ajusté notre façon de faire sans tarder. »*

# Membres du conseil



**Donna Barker**

Membre universitaire  
professionnel

Ancien membre sans fonction  
déterminée, Éducation  
(jusqu'au 26 mars 2020)



**Evelyn Chau**

Représentante du public

Mandat commencé  
le 24 avril 2020



**Michael Dauncey**

Représentant du public

Mandat commencé  
le 13 mai 2020



**John-Paul**

**Dowson**

Représentant du public

Mandat achevé  
le 1<sup>er</sup> mai 2020



**Mary Egan**

Membre universitaire  
professionnel



**Julie Entwistle**

Membre professionnel,  
District 2 – Centre-Ouest

Ancienne présidente  
(jusqu'au 6 avril 2020)



**Allan Freedman**

Représentant du public



**Jeannine**

**Girard-Pearlman**

Représentante du public

Ancienne vice-présidente  
(jusqu'au 6 avril 2020)

Présidente actuelle  
(depuis le 7 avril 2020)



**Debbie Hebert**

Membre professionnel,  
District 1 – Centre-Est  
(jusqu'au 19 mars 2020)



**Jennifer Henderson**

Membre professionnel,  
District 2 – Centre-Ouest

Membre sans fonction  
déterminée, Éducation  
(depuis le 26 mars 2020)



**Patrick Hurteau**

Membre professionnel,  
District 4 – Est

Mandat achevé  
le 26 mars 2020



**Kurisummoottil**

**Joseph**

Représentant du public

Mandat achevé  
le 30 juin 2019



**Heather McFarlane**

Membre professionnel,  
District 5 – Nord-Est



**Carol Mieras**

Membre professionnel,  
District 4 – Est

*Mandat commencé le 26 mars 2020*



**Aruna Mitra**

Membre professionnel,  
District 1 – Centre-Est



**Vincent Samuel**

Représentant du public



**Stephanie Schurr**

Membre professionnel,  
District 6 – Nord-Ouest  
Vice-présidente

*(depuis le 7 avril 2020)*



**Teri Shackleton**

Membre professionnel,  
District 3 – Sud-Ouest



**Peter Shenfield**

Représentant du public  
Membre sans fonction  
déterminée, Finances



**Michelle Stinson**

Membre professionnel,  
District 1 – Centre-Est



**Sophie Xu**

Représentante du public  
*Mandat commencé le 24 avril 2020*



C'est avec une grande tristesse que nous soulignons le décès de Debbie Hebert le 19 mars 2020. Debbie a contribué beaucoup de connaissances et de leadership dans son travail avec l'Ordre. Elle avait bien à cœur le perfectionnement professionnel et les pratiques optimales; sa perspicacité, son expérience et sa passion nous manqueront énormément.



Nous devons absolument mentionner dans ce rapport annuel la contribution de Julie Entwistle, Erg. Aut. (Ont.), qui a occupé le poste de présidente du conseil au cours du dernier exercice, de juin 2019 jusqu'à avril 2020, date à laquelle elle a laissé son poste. Sa façon de voir les choses, ses conseils et son esprit coopératif ont été un excellent atout pour le conseil.

# Membres des comités de l'Ordre

**Hunaida Abboud**

Comité d'aptitude professionnelle

**Leanne Baker**

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

**Janet Becker**

Sous-comité des questions relatives à l'exercice

**Andy Beecroft**

Sous-comité d'assurance de la qualité

**Elizabeth Bell**

Comité d'assurance de la qualité

**Sylvia Boddener**

Sous-comité des questions relatives à l'exercice  
*Mandat achevé le 15 juin 2019*

**Anne Cooper-Worsnop**

Sous-comité d'assurance de la qualité  
*Mandat achevé le 30 avril 2020*

**Matt Derouin**

Sous-comité des questions relatives à l'exercice

**Elizabeth Eacrett**

Sous-comité d'assurance de la qualité

**Frances Eller**

Sous-comité des questions relatives à l'exercice

**Daniel Fyke**

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

**Shannon Honsberger**

Sous-comité des questions relatives à l'exercice

**Shaheeza Hirji**

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

**Zuher Ismail**

Comité de discipline

**Heather Jones**

Sous-comité d'assurance de la qualité

**Avelino Maranan**

Comité d'assurance de la qualité

**Jennifer Nieson**

Comité des relations avec les patients

**Leona Pereira**

Sous-comité des questions relatives à l'exercice  
*Mandat commencé le 15 juin 2019*

**Hricha Rakshit**

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

**Roxane Siddall**

Sous-comité d'assurance de la qualité

**Tina Siemens**

Comité des relations avec les patients

**Christine Sniatala**

Sous-comité d'assurance de la qualité

**Julie Sutton**

Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports

**Joshua Theodore**

Comité d'inscription



# Objectifs stratégiques 2017-2020



- 1** Confiance dans la réglementation de l'ergothérapie
- 2** Pratique de qualité par les ergothérapeutes
- 3** Impact sur les systèmes grâce à la collaboration
- 4** Pratiques financières, organisationnelles et de gouvernance efficaces

# Le bilan de l'année



Les réalisations de 2019-2020 sont appuyées par les quatre priorités stratégiques de l'Ordre :

- Confiance dans la réglementation de l'ergothérapie
- Pratique de qualité par les ergothérapeutes
- Impact sur les systèmes grâce à la collaboration
- Pratiques financières, organisationnelles et de gouvernance efficaces

Cette année marque la dernière année de notre plan stratégique de trois ans. Il est évident que même avec la meilleure planification possible, des circonstances inattendues peuvent modifier les priorités. C'est ce qui s'est passé au début de 2020 alors que la COVID-19 a affecté les activités de l'Ordre. Un peu partout dans ce rapport annuel, vous lirez les mesures prises par l'Ordre à ce sujet.

## Confiance dans la réglementation de l'ergothérapie

Pour faire confiance aux ergothérapeutes, il faut faire confiance à l'organisme chargé de les réglementer. Il est essentiel que les clients, patients, soignants et autres intervenants comprennent bien le rôle et l'importance de l'Ordre. La façon dont nous fonctionnons, prenons des décisions et faisons participer le public – de manière ouverte et transparente – démontre également notre responsabilisation envers le public. Au cours des trois dernières années, nous avons introduit de nouveaux processus et amélioré des processus actuels pour continuer de répondre à nos engagements.

### Appuyer les communautés autochtones

En 2015, la [Commission de vérité et réconciliation du Canada a publié son rapport final](#), qui comprenait 94 appels à l'action. Ces appels à l'action fournissent une orientation sur les changements systémiques requis pour assurer une meilleure réconciliation entre les Canadiens et les peuples autochtones.

L'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario est particulièrement visé par la [section sur la santé, notamment les appels à l'action 18 à 24](#). Ces parties du rapport traitent des écarts sur le plan de la santé que connaissent les peuples autochtones et reconnaissent que les problèmes de santé sont liés à l'histoire de la colonisation au Canada. Les recommandations soumises pour commencer à combler

ces lacunes comprennent l'augmentation du nombre de professionnels autochtones dans le domaine des soins de santé.

Dans cette optique, l'Ordre aimerait accroître le nombre d'ergothérapeutes autochtones en Ontario. À cette fin, l'Ordre voudrait savoir combien d'ergothérapeutes autochtones exercent présentement leur profession en Ontario. On a demandé aux membres de s'identifier volontairement comme des professionnels autochtones dans le cadre du renouvellement annuel de l'inscription de 2019-2020. Cette information nous aidera à tenir compte des progrès à cet égard au cours des prochaines années. Cette information est confidentielle et les données recueillies seront regroupées avant d'être utilisées.

## « Pour faire confiance aux ergothérapeutes, il faut faire confiance à l'organisme chargé de les réglementer. »



### Améliorer les processus

Le programme de gestion des risques de l'Ordre est maintenant entièrement intégré à l'échelle de l'organisme. Le programme guide les choix en matière de stratégies, opérations et projets; un rapport est soumis au conseil tous les trois mois. Afin d'atténuer les risques, l'Ordre a également simplifié le processus pour s'assurer que les ergothérapeutes souscrivent tous à une assurance responsabilité professionnelle. En réduisant le nombre d'ergothérapeutes qui sont en manque d'assurance, l'Ordre protège mieux le public. Une vérification effectuée en novembre 2019 a révélé que 98,5 % des membres satisfaisaient les exigences concernant la souscription à cette assurance.

Pour être inscrits en Ontario, les ergothérapeutes doivent indiquer s'ils ont été reconnus coupables d'une infraction (infraction criminelle ou toute infraction liée à l'exercice de l'ergothérapie). Ils doivent également ne pas avoir démontré une conduite dans le passé qui influencerait sur leur capacité de fournir des soins sécuritaires et responsables. L'Ordre obtient cette information, entre autres, avec une vérification du dossier de police pour le travail auprès de personnes vulnérables. Cette vérification est effectuée pour les nouveaux membres depuis trois ans. Une vérification planifiée cette année pour les membres déjà inscrits a été reportée au prochain exercice en raison de la pandémie.

## Mieux faire connaître et comprendre le rôle de l'Ordre

Il est crucial de faire connaître le rôle de l'Ordre dans la protection du public et ce principe est ciblé dans bon nombre de nos communications. Les médias sociaux continuent d'être un outil efficace pour rejoindre le public et cet outil a été très pratique au début de l'année avec la campagne pilote sur LinkedIn pour faire connaître la page de ressources de l'Ordre à l'intention des employeurs.


Les vidéos sont également un moyen efficace de diffuser des messages et de mieux faire comprendre les attentes vis-à-vis les professionnels de la santé. Deux vidéos animées en anglais portant sur ce à quoi s'attendre des ergothérapeutes et comment faire connaître des inquiétudes ou porter une plainte ont été créées à l'interne et partagées sur les médias sociaux. Nous avons fait tout notre possible pour veiller à ce que les messages soient faciles à comprendre et nous avons utilisé un langage simple. D'autres courtes vidéos en anglais (qui seront présentées plus tard cette année) montrent l'équipe du Service des ressources répondant à des questions populaires, comme « Ai-je besoin d'un acheminement? » ou « Est-ce qu'un ergothérapeute peut m'aider à faire la transition entre l'hôpital et ma résidence? ».


Quoique nous ayons intégré les médias sociaux et numériques dans nos activités quotidiennes, nous reconnaissons aussi l'importance de l'information communautaire et des conversations en personne. Une série d'articles sur le rôle des ergothérapeutes et de l'Ordre ont été publiés dans 39 journaux communautaires et l'équipe du Service des ressources de l'Ordre ainsi que des représentants d'autres organismes de réglementation ont répondu aux questions du public lors du salon commercial Zoomer à Toronto.

Pour aider les gens à mieux connaître la réglementation des professions de la santé dans son ensemble, l'Ordre a collaboré à la promotion de [OntarioHealthRegulators.ca](http://OntarioHealthRegulators.ca) – un site Web à l'intention du public sur les divers ordres de réglementation. La promotion du site a été faite lors du salon commercial Zoomer, en ligne avec des annonces sur Google, par l'entremise de la Canadian Association for Retired Persons et dans les publications Zoomer.


Au début de 2020, l'équipe des communications a travaillé fort pour appuyer les mesures prises par l'Ordre concernant la COVID-19. D'autres initiatives prévues ont été mises en pause à la suite de la pandémie.



 **14** nouvelles vidéos sur YouTube  
↑ **123 %** plus d'abonnés

**180** messages sur LinkedIn   
↑ **72 %** plus de suiveurs (abonnés)

 **344** gazouillis sur Twitter  
↑ **57 %** plus de suiveurs (abonnés)

**223** messages sur Facebook   
↑ **27 %** plus de suiveurs (abonnés)

**« Il est crucial de faire connaître le rôle de l'Ordre dans la protection du public et ce principe est ciblé dans bon nombre de nos communications. »**



**« La participation au programme d'assurance de la qualité donne la chance aux membres de réfléchir à leur pratique et d'identifier leurs lacunes. »**



## Pratique de qualité par les ergothérapeutes

Les principes de qualité, sécurité et éthique vont ensemble. Les soins de qualité satisfont (ou idéalement dépassent) les attentes professionnelles. La sécurité est associée au principe de ne pas causer de préjudice. Et l'éthique sous-entend qu'il faut desservir les intérêts des clients/patients en premier, d'une manière qui respecte l'intégrité de la profession. L'Ordre renforce continuellement ces principes dont les ergothérapeutes doivent rendre compte et qu'ils doivent promouvoir.

### Promouvoir l'assurance de la qualité

Le programme d'assurance de la qualité de l'Ordre évalue les connaissances et la compétence des ergothérapeutes pour s'assurer qu'ils satisfont les compétences essentielles et les normes d'exercice de la profession. La participation à ce programme donne la chance aux membres de réfléchir à leur pratique et d'identifier leurs lacunes. Le programme fournit un soutien, des outils et une rétroaction pour que les membres puissent continuer de s'améliorer.

Pour assurer une compétence permanente et la prestation de soins de qualité, l'Ordre choisit chaque année au hasard un groupe de membres pour participer à une évaluation de leur pratique. Des pairs évaluateurs ont maintenant mis en œuvre un modèle d'encadrement qui leur permet de fournir une rétroaction immédiate aux ergothérapeutes, permettant ainsi un ajustement en temps réel de la pratique. Le modèle améliore la protection du public et la prestation des services. Tout le matériel sur l'assurance de la qualité, y compris les documents d'évaluation et le contenu du site Web, a été révisé pour refléter cette nouvelle façon de procéder. Du nouveau matériel a été élaboré et publié pour traiter les « cinq principaux mythes concernant l'évaluation de la compétence et l'évaluation par les pairs ».



## Compétence permanente

La compétence permanente est le processus de perfectionnement des connaissances et compétences, puisqu'il y a toujours une possibilité de lacunes. L'Ordre élabore présentement un nouveau processus fondé sur des faits probants ainsi que des outils pour évaluer la compétence permanente des ergothérapeutes dans tous les types de pratique. Ce processus sera déclenché lorsqu'une évaluation additionnelle est requise.

Le premier stade du projet vise l'élaboration et la mise à l'essai du processus et des outils, y compris la sélection des ergothérapeutes qui participent au programme chaque année. L'Ordre a retenu les services d'experts en la matière pour réaliser ce stade et leur travail a commencé en septembre 2019. Les prochains stades du projet porteront sur l'utilisation de la technologie au sein du programme et sur l'harmonisation du nouveau processus et des outils avec d'autres éléments des programmes de l'Ordre.

**« Les ergothérapeutes font partie des six groupes de professionnels de la santé réglementés à qui on a accordé l'autorité d'exécuter l'acte autorisé de psychothérapie. »**

## Acte autorisé de psychothérapie

Les ergothérapeutes font partie des six groupes de professionnels de la santé réglementés à qui on a accordé l'autorité d'exécuter l'acte autorisé de psychothérapie. Cet acte autorisé est défini comme suit : *Traiter, au moyen d'une technique de psychothérapie appliquée dans le cadre d'une relation thérapeutique, un désordre grave dont souffre un particulier sur les plans de la pensée, de la cognition, de l'humeur, de la régulation affective, de la perception ou de la mémoire et qui est susceptible de porter gravement atteinte à son jugement, à son intuition, à son comportement, à sa capacité de communiquer ou à son fonctionnement social.* Pour se préparer à l'exécution de cet acte par ses membres, l'Ordre a élaboré et délivré une éducation et des ressources.





## Orientation de la pratique

L'équipe du Service des ressources de l'Ordre a lancé la série de webinaires sur les conversations avec l'Ordre (en anglais) en novembre 2019. Le premier webinar a traité de la psychothérapie et des attentes de l'Ordre à cet égard à la suite de l'adoption de cet acte. Deux autres webinaires ont porté sur la prestation des services pendant la COVID-19 et sur le retour au travail avec la réouverture de la province. Les commentaires reçus sur ces webinaires ont été positifs et ont été vus par un nombre record de personnes sur le canal YouTube de l'Ordre.

**« Les normes d'exercice professionnel reflètent une profession qui évolue. »**

## Éduquer les intervenants

L'Ordre a fait 23 présentations à divers auditoires comprenant des employeurs et des étudiants inscrits à des programmes universitaires en Ontario, au cours du dernier exercice – dont certaines en collaboration avec d'autres professionnels de la santé réglementés, notamment des physiothérapeutes. Nous avons également collaboré avec nos partenaires du ministère et d'autres organismes de réglementation pour renseigner les gens sur les progrès du cadre de travail pour les cliniciens qui offrent des services appliqués d'analyse du comportement. Les réponses au sondage fournies par 388 ergothérapeutes ont aidé l'Ordre à formuler ses commentaires.

## Évolution des normes

Les normes d'exercice professionnel reflètent une profession qui évolue. L'Ordre a examiné et révisé les Normes de prévention et de lutte contre les infections (anciennement les Normes de prévention des infections) et approuvé l'ébauche des Normes d'acupuncture à des fins de consultation par le public et les intervenants.

Le Guide révisé de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* a été mis à jour pour refléter les règlements actuels; il a également été approuvé pour publication.

L'équipe du Service des ressources ainsi que du matériel sur les questions souvent posées ont répondu à diverses questions sur la pratique des ergothérapeutes et la protection du public, dont les modifications apportées au FDIO-18 pour les plans de traitement avec du cannabis médical (formulaire utilisé dans le secteur de l'assurance automobile) et les demandes de clients qui voulaient faire corriger leurs dossiers cliniques. Ces ressources ont été partagées dans des bulletins et affichées sur le site Web de l'Ordre.

# Impact sur les systèmes grâce à la collaboration

L'Ordre participe à de nombreuses initiatives, et les dirige parfois; il est reconnu et respecté pour tous ses efforts. Cette participation favorise le partage d'idées, l'amélioration de processus et le soutien d'une pratique de qualité par les ergothérapeutes.

## Élaboration d'un document de compétences nationales

[CANCOM](#) est une initiative pancanadienne couvrant les secteurs des universités, des associations et de la réglementation afin de formuler un document de compétences nationales en ergothérapie. Le projet est à moitié réalisé et devrait être achevé en mars 2021. L'Ordre dresse présentement le plan de mise en œuvre pour intégrer les compétences nationales dans tous les programmes. Ce projet permettra d'assurer un haut niveau de formation et d'évaluation à l'échelle du pays. Cette année, la registraire de l'Ordre a occupé le poste de présidente du projet national CANCOM.





# Pratiques financières, organisationnelles et de gouvernance efficaces

---

L'Ordre utilise des pratiques optimales pour desservir le public. Dans le cadre de ses opérations quotidiennes, l'Ordre fait tout son possible pour être réceptif, efficace et responsable.

## Améliorer la technologie

Le projet du système d'entreprise vise à fournir un système simplifié et efficace qui fournira une fondation solide pour appuyer l'Ordre et son mandat. L'Ordre a achevé le premier stade du projet, qui comprenait une demande d'information ainsi qu'une carte de la situation actuelle et de la situation désirée.

## Moderniser la gouvernance

Moderniser notre structure de gouvernance permettra d'assurer que nous continuons de nous concentrer sur notre mandat de protection du public. Les recommandations du groupe de travail concernant la réforme de la gouvernance portaient sur la taille, la composition et la sélection du conseil, la séparation du conseil et des comités légaux ainsi que le rôle du comité exécutif. Les recommandations ont été approuvées en principe. Un plan de mise en œuvre de trois ans a également été approuvé.

## Faire participer le public

Le groupe consultatif des citoyens (GCC) constitue une façon de faire participer le public et de tenir compte de l'opinion des patients dans la réglementation des soins de santé. Des groupes ont eu des discussions avec le GCC en personne et au téléphone pour fournir le point de vue du public et l'information recueillie a été utilisée lors de l'élaboration des priorités du plan stratégique 2020-2023 de l'Ordre. Le nouveau plan stratégique a été lancé le 1<sup>er</sup> juin 2020.

**« Moderniser notre structure de gouvernance permettra d'assurer que nous continuons de nous concentrer sur notre mandat de protection du public. »**

# Mesures prises pour la COVID-19



« La pandémie de la COVID-19 a affecté chacun d'entre nous et toutes les facettes du système des soins de santé en Ontario. »

La pandémie de la COVID-19 a affecté chacun d'entre nous et toutes les facettes du système des soins de santé en Ontario. Dès le début, l'Ordre s'est adapté à la situation. Nous avons modifié nos opérations, offert des lignes directrices et des ressources à nos membres, fait preuve de souplesse et desservi les intérêts du public. Tous ces efforts nous ont permis d'assurer que l'Ordre et les ergothérapeutes que nous réglementons sont bien placés pour répondre à tous les besoins et défis qui surgissent.



## Planification des ressources humaines dans le domaine de la santé

Dans le cadre d'une vaste initiative sur les ressources humaines en santé du ministère de la Santé, l'Ordre a participé à un processus pour recruter des ergothérapeutes qui étaient prêts à retourner volontairement au travail pendant la pandémie. Ceci a aidé à résoudre une pénurie possible de ressources humaines dans le secteur de la santé.

L'Ordre a fait connaître cette initiative aux membres actuels et aux anciens membres, et a ajusté ses processus pour faciliter l'inscription rapide sans frais additionnels.

## Prolongation des dates limites

Reconnaissant l'impact de la pandémie sur le travail de plusieurs ergothérapeutes, la date limite du renouvellement annuel a été prolongée du 31 mai au 31 août. Cette décision a accordé plus de temps pour la réouverture du système de soins et de services de santé. De plus, le programme d'inscription a formulé un nouveau processus pour offrir aux membres affectés l'option de payer leurs droits de renouvellement sur une base mensuelle.

Comprenant les demandes accrues imposées aux professionnels de la santé, l'Ordre :

- a exempté tous les membres de l'exigence de dresser un plan de perfectionnement professionnel pour 2019;
- a prolongé la date limite pour réaliser le Programme d'éducation réglementaire prescrit (PÉRP) et l'auto-évaluation pour 2020 du 31 octobre au 31 décembre.

« La COVID-19 a causé du stress supplémentaire à tous les professionnels de la santé. »

## Communication avec les professionnels

La COVID-19 a causé du stress supplémentaire à tous les professionnels de la santé. Le partage immédiat de toute nouvelle information et la réponse rapide aux questions sur les pratiques appropriées et les attentes de l'Ordre constituaient des mesures cruciales pour assurer la sécurité de tous.

Une page Web spécialement réservée à la COVID-19 a été créée pour fournir un accès à des conseils, ressources et lignes directrices clés. Cette page Web continue d'être mise à jour régulièrement lorsque de nouveaux renseignements et de nouvelles ressources deviennent disponibles.

Des documents d'orientation pour la prestation de services d'ergothérapie ont été élaborés et publiés :

- *Guidance on Occupational Therapy Services During COVID-19* (en anglais);
- *COVID-19 Return to Work Guidance for Occupational Therapists* (en collaboration avec les ordres de réadaptation pour essayer d'uniformiser le retour au travail).

À l'aide d'envois par courriel, de messages sur les médias sociaux et de webinaires, l'Ordre a fourni de l'information sur des politiques et pratiques ainsi que des mises au point.



## Communication avec le public

Sur la page Web dédiée à la COVID-19, nous avons identifié d'importantes ressources du gouvernement et de Santé publique Ontario à l'intention du public qui traitent, entre autres, de ce que vous devez faire si vous êtes malade et comment reconnaître les symptômes de la COVID-19. L'Ordre a également fourni de l'information sur des ressources de santé mentale et des réponses aux questions concernant ce à quoi les clients doivent s'attendre quand ils reçoivent des soins et des services virtuels ou en personne.

En collaboration avec nos partenaires de la réglementation des professions de la santé, l'Ordre a participé aux discussions d'un groupe consultatif des citoyens sur le retour aux soins et services de santé réguliers. Les commentaires obtenus ont permis de tenir compte de l'opinion des clients/patients à ce sujet.



## Coordination et consultation avec des organismes externes

Tout au long de la pandémie, l'Ordre a travaillé avec des intervenants du système de soins de santé et des organismes gouvernementaux, notamment le Centre des opérations d'urgence, Santé publique Ontario et le ministère de la Santé, ce qui a permis de fournir de l'information exacte et à jour aux ergothérapeutes.

L'Ordre a collaboré à la création de deux webinaires avec l'Ontario Society of Occupational Therapists. Ces webinaires visaient à fournir une orientation aux ergothérapeutes sur les nouveautés liées à la COVID-19 dans le secteur de l'assurance automobile et le milieu hospitalier.

Nous avons également discuté avec les universités de l'impact de la COVID-19 sur l'obtention de l'expérience pratique pour les étudiants et des répercussions sur l'inscription future à l'Ordre. Ceci comprenait la communication avec des organismes de réglementation de l'ergothérapie d'autres provinces ainsi qu'avec le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens.

L'Ordre était régulièrement en communication avec notre fournisseur d'examen – l'Association canadienne des ergothérapeutes – concernant l'Examen national d'attestation en ergothérapie. Ceci a informé la prise de décisions sur la prestation de l'examen pendant la pandémie.

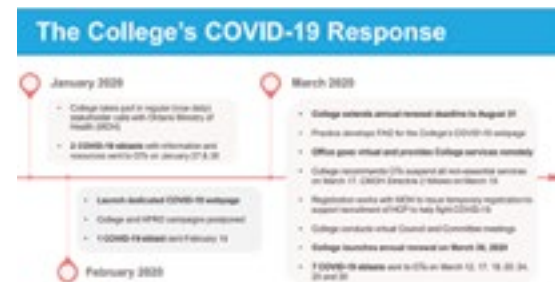


## Exploitation de l'Ordre à distance

Pour satisfaire ses obligations en matière de santé et de sécurité de ses employés, l'Ordre a adopté un mode d'exploitation virtuel total le 16 mars 2020. L'Ordre n'a jamais cessé ses opérations, permettant à tous de continuer à combler nos responsabilités en matière de protection du public.

De plus, les rencontres du conseil et des comités de l'Ordre se sont également déroulées virtuellement pour éviter la contraction et la transmission du virus.

Vous trouverez un [calendrier détaillé des mesures que nous avons prises pour la COVID-19](#) (en anglais) sur notre site Web.





# Comité des relations avec les patients



Le comité des relations avec les patients élabore et met en œuvre le programme de relations avec les patients de l'Ordre. Entre le 1<sup>er</sup> juin 2019 et le 31 mai 2020, le comité des relations avec les patients a entrepris les projets suivants :

- Examen et révision du Code de déontologie et du Guide du Code de déontologie
- Mise à jour de la politique sur le financement de la thérapie et des consultations ainsi que des dépenses connexes pour les clients alléguant de mauvais traitements d'ordre sexuel commis par un ergothérapeute

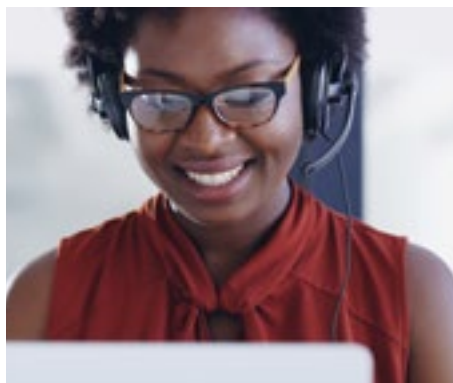
Le Code de déontologie révisé a été approuvé par le conseil et a été circulé lors de sa rencontre du 26 mars 2020. On planifie de le distribuer aux membres et aux parties intéressées pour obtenir leurs commentaires

aussitôt que ceci sera approprié, compte tenu de la pandémie. Le Guide du Code de déontologie a été approuvé par le comité des relations avec les patients le 13 février 2020. Le Guide n'a pas besoin d'être circulé pour consultation.

La politique sur le financement de la thérapie et des consultations ainsi que des dépenses connexes pour les clients alléguant de mauvais traitements d'ordre sexuel commis par un ergothérapeute a été adoptée par le comité des relations avec les patients lors de la rencontre du 13 février 2020, puis approuvée par le conseil lors de sa rencontre du 26 mars 2020.

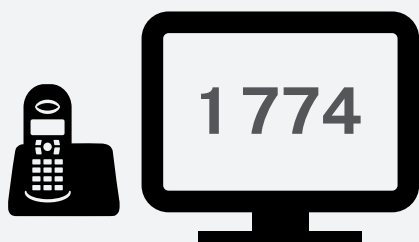
Aucune demande n'a été soumise au comité concernant le Fonds pour les consultations en cas de mauvais traitements d'ordre sexuel pendant l'exercice.

# Service de ressources sur l'exercice de la profession



Une équipe d'ergothérapeutes de l'Ordre forme le Service de ressources sur l'exercice de la profession. L'équipe est disponible pour répondre aux questions et fournir des renseignements fiables et opportuns sur l'exercice de l'ergothérapie en Ontario. Le public, les employeurs, les ergothérapeutes et d'autres intervenants peuvent communiquer avec ce service confidentiel par téléphone ou courriel. Le service favorise la compréhension et la mise en œuvre des normes d'exercice pour promouvoir la prestation de services d'ergothérapie sécuritaires, responsables et efficaces.

## Demandes d'information



appels et courriels  
en 2019-2020

## Qui se sert du Service de ressources sur l'exercice de la profession?

Il ne dessert pas seulement les ergothérapeutes! Nous recevons des appels et des demandes du public, de clients et membres de leur famille, d'étudiants, d'employeurs et d'autres intervenants.

L'information recueillie à partir des données du Service de ressources sur l'exercice de la profession permet à l'Ordre de s'adapter aux changements de la profession et de créer des ressources pour appuyer une pratique sécuritaire, responsable et de qualité en ergothérapie.

## Cinq principaux sujets de préoccupation du public



**Comment trouver un ergothérapeute/ Tableau de l'Ordre**



**Champ d'application**  
(Qu'est-ce qui est normal? À quoi dois-je m'attendre d'un ergothérapeute?)



**Facturation/ Honoraires**

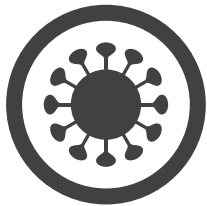


**Tenue des dossiers**  
(Protection de la vie privée et accès aux dossiers)



**Autres types de demande**

## Cinq principaux sujets de préoccupation des ergothérapeutes



COVID-19



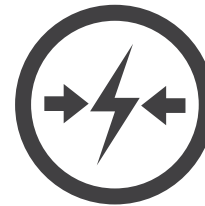
Tenue des  
dossiers



Consentement



Services à distance/  
Territoire de compétence



Conflits  
d'intérêts

## Normes et ressources

En 2019-2020, les normes et ressources suivantes de l'Ordre ont été mises à jour :

- Normes de prévention et de lutte contre les infections
- Guide : *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* (LSEJF)
- Normes d'acupuncture
- Guide sur les actes autorisés et la délégation

## Consultations

Des consultations publiques ont été organisées pour faire connaître les révisions apportées aux deux documents suivants :

- Normes de prévention et de lutte contre les infections
- Normes d'acupuncture

## Rayonnement

Des présentations ont été faites un peu partout dans la province, notamment :

- Présentations faites aux programmes universitaires ontariens d'ergothérapie et à deux programmes collégiaux d'aides-ergothérapeutes (Mohawk et Niagara) – Les sujets comprenaient la prise de décision réfléchie, la tenue des dossiers, le rôle de l'Ordre, les limites professionnelles et le professionnalisme, les actes autorisés, le champ d'application et les conflits d'intérêts.
- Présentation conjointe avec l'Ordre des physiothérapeutes à l'hôpital Michael Garron à des ergothérapeutes, physiothérapeutes, aides-ergothérapeutes et aides-physiothérapeutes. Les sujets comprenaient les normes de supervision des aides-ergothérapeutes ainsi que les physiothérapeutes qui travaillent avec des aides-physiothérapeutes.
- Présentation conjointe avec l'Ordre des psychothérapeutes autorisés, l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social, l'Ordre des infirmières et infirmiers et l'Ordre des physiothérapeutes à l'hôpital de Cornwall. Les sujets comprenaient la tenue des dossiers et la santé mentale.

Nous  
sommes  
ici pour  
vous aider!



N'importe qui peut communiquer avec le Service de ressources sur l'exercice de la profession de l'Ordre en envoyant un courriel à [practice@coto.org](mailto:practice@coto.org) ou en composant le 1 800 890-6570, poste 240.

Questions  
et demandes  
générales



**1 800 890-6570**

Appelez l'Ordre et pressez sur le 0 ou envoyez un courriel à [info@coto.org](mailto:info@coto.org) et vous rejoindrez notre associée, information et ressources.

# S'adapter au changement

## Acte autorisé de psychothérapie

L'acte autorisé de psychothérapie a été proclamé le 31 décembre 2019. L'Ordre est un des six ordres de réglementation dont les membres sont légalement autorisés à exécuter cet acte. En novembre dernier, l'équipe du Service de ressources a organisé un webinaire (Conversations avec l'Ordre) sur la psychothérapie pour discuter des attentes concernant cet acte autorisé dans le contexte de l'ergothérapie. Plus de 400 personnes ont participé au webinaire. Un [document sur les questions les plus souvent posées](#) (disponible en anglais) au sujet de la supervision, de la compétence et de l'acte autorisé a été publié après le webinaire.

## Placement d'étudiants

Quatre placements d'étudiants ont été offerts en 2019-2020. Ces placements portaient sur la révision des lignes directrices de pratique, l'élaboration de ressources pour la pratique, l'amélioration des procédures de collecte et d'analyse des données sur la pratique et des suggestions sur la façon de mieux informer les membres sur des possibilités éducatives futures.

## Activités liées à la COVID-19

Depuis mars 2020, le Service de ressources sur l'exercice de la profession a passé une grande partie de son temps à traiter des questions liées à la COVID-19 et à l'exercice de l'ergothérapie. Entre la mi-mars et le 31 mai 2020, le service a traité plus de 500 questions sur la COVID-19.

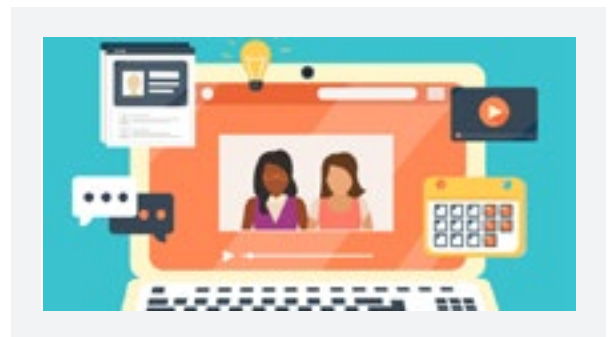
Deux webinaires en anglais ont été créés et mis à la disposition des membres :

- COVID-19 et l'ergothérapie (visionné plus de 1 500 fois)
- Réouverture graduelle – COVID-19 et l'ergothérapie (visionné plus de 1 200 fois)

L'équipe a également collaboré avec l'Ontario Society of Occupational Therapists pour offrir conjointement des webinaires pendant la pandémie portant sur l'ergothérapie et le secteur de l'assurance automobile ainsi que le secteur hospitalier.

## Sous-comité des questions relatives à l'exercice

Le sous-comité du Service de ressources sur l'exercice de la profession est un comité spécial (non légal) qui a une fonction consultative sur l'exercice de l'ergothérapie. Ce sous-comité joue un rôle crucial dans l'élaboration et la révision de normes d'exercice, sous la direction du conseil, et fournit de l'information sur les défis qui se posent dans divers domaines d'exercice. Le sous-comité est formé d'ergothérapeutes aux expériences variées venant d'un peu partout dans la province.





# Comité d'inscription



Le comité d'inscription établit et garde à jour les exigences d'inscription auprès de l'Ordre.

Le comité examine et prend des décisions sur toutes les demandes d'inscription qui lui sont acheminées par la registraire. Des justifications sont ensuite délivrées par écrit pour chaque décision rendue par le comité.

Le comité approuve également toutes les politiques concernant les exigences d'inscription.

Pour l'exercice 2019-2020, le comité a fait ce qui suit pour aider l'Ordre à remplir son mandat de protection du public :

- Il a affirmé l'engagement de l'Ordre concernant les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada en incluant une option d'autoidentification volontaire comme Autochtone sur son formulaire de renouvellement annuel.
- Il a approuvé des révisions aux politiques d'inscription suivantes pour rendre leur langage plus simple :
  - Documents de rechange pour l'inscription
  - Accès du demandeur à son dossier d'inscription
  - Autorisation de travailler au Canada
  - Exigences concernant l'expérience pratique pour le renouvellement annuel
  - Exigences linguistiques
  - Exercer la profession d'ergothérapeute sans autorisation
  - Vérification du dossier de police pour le travail auprès de personnes vulnérables
- Examen de 11 demandes d'inscription acheminées par la registraire

## Comité d'inscription

<b>Nombre total de décisions</b>	<b>11</b>
<i>Résultats :</i>	
Délivrance d'un certificat d'inscription	5
Délivrance d'un certificat d'inscription après une formation additionnelle	5
Refus de délivrer un certificat d'inscription	0
Examen à des fins de recommandation seulement	1
<i>Appels présentés à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé :</i>	
Décisions confirmées	2
Appel retiré	0
En cours de traitement	0

### Autres activités du comité d'inscription :

- Soumission du rapport annuel sur les pratiques d'inscription équitables de l'Ordre au Bureau de la commissaire à l'équité de l'Ontario



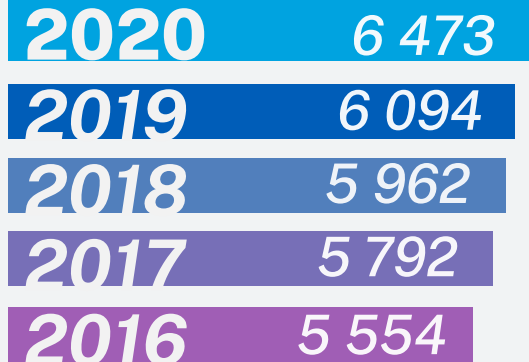
## Activités liées à la COVID-19

- Il a fourni de l'aide et géré la pénurie de personnel de santé durant la pandémie de la COVID-19 en approuvant une directive permettant à la registraire de dispenser des ergothérapeutes inactifs de certaines exigences d'inscription visant le certificat provisoire et en participant au Portail de jumelage des ressources humaines dans le domaine de la santé.
- Il a prolongé la date limite de l'inscription annuelle jusqu'au 31 août 2020 et a offert une option de paiements mensuels aux ergothérapeutes pour aider ceux qui éprouvent des difficultés financières à la suite de la pandémie.

# Coup d'œil sur les professionnels

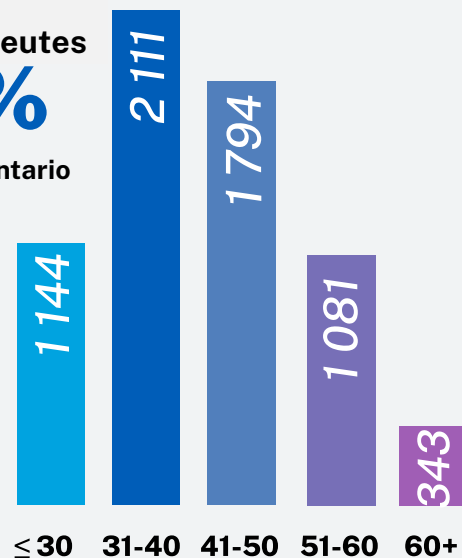
## Nombre de membres inscrits

**6 473** ergothérapeutes inscrits en Ontario en 2019-2020



Âge des ergothérapeutes  
**33 %**

des erg. en Ontario ont entre 31 et 40 ans



## Certificats d'inscription délivrés en 2019-2020



**522**  
certificats délivrés

### Lieu d'éducation des nouveaux membres

83 %	Éduqués en Ontario
10 %	Éduqués hors de l'Ontario mais au Canada
7 %	Éduqués hors du Canada

**309**

nouveaux membres qui ont obtenu leur diplôme en 2019-2020

### Lieu d'éducation des membres nouvellement diplômés

88 %	Éduqués en Ontario
8 %	Éduqués hors de l'Ontario mais au Canada
4 %	Éduqués hors du Canada

## Principales provenances des membres formés à l'étranger

1. États-Unis
2. Royaume Uni
3. Inde
4. Philippines
5. Hong Kong
6. Afrique du Sud
7. Irlande
8. Israël

## Lieu d'éducation de nos membres



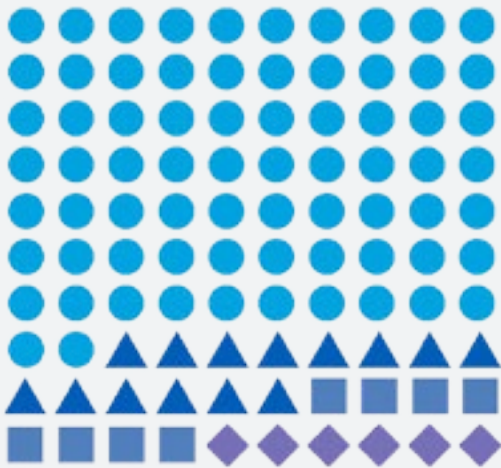
**82 %** Éduqués en Ontario

9 % Éduqués hors de l'Ontario mais au Canada

9 % Éduqués hors du Canada



## Nature de la pratique



**72 %**

des membres travaillent en milieu clinique

● Clinique	4 687
▲ Mixte	888
■ Non clinique	528
◆ Non déclaré	370

## Avec qui nos ergothérapeutes travaillent-ils?

<b>38 %</b>	travaillent principalement avec des adultes et des personnes âgées
<b>18 %</b>	travaillent principalement avec des clients de tous les âges
<b>16 %</b>	travaillent principalement avec des enfants et des jeunes (0-17 ans)
<b>14 %</b>	travaillent principalement avec des adultes (18-64 ans)
<b>8 %</b>	travaillent principalement avec des personnes âgées (65 ans+)
<b>6 %</b>	n'ont pas déclaré le groupe d'âge de leurs clients ou ceci était sans objet

## Rôles et champs d'application

**74 %**

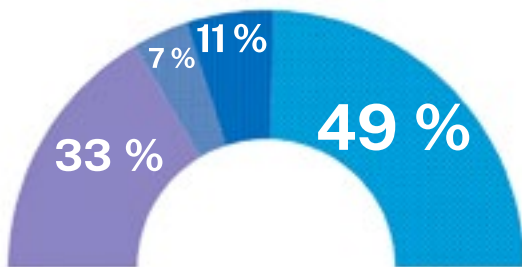
des membres sont des fournisseurs de services directs

### Voici d'autres rôles communs :

Experts-conseils (5 %) et gestionnaires (4 %)

**49 %**

des ergothérapeutes en Ontario travaillent dans la santé physique



Santé physique	<b>49 %</b>	3 087
Autre	<b>33 %</b>	1 872
Santé mentale	<b>11 %</b>	682
Administration	<b>7 %</b>	453



# Comité d'assurance de la qualité

L'Ordre a comme mandat de veiller à ce que les Ontariens et Ontariennes reçoivent des soins sécuritaires, efficaces et responsables de la part des ergothérapeutes. Assurer la compétence de ces professionnels est un pilier important du programme d'assurance de la qualité de l'Ordre. Le programme aide les ergothérapeutes à maintenir leur compétence et à participer à des activités d'apprentissage permanent, évaluant leurs aptitudes, leurs connaissances et leur jugement pour promouvoir une pratique de qualité. Le programme identifie les ergothérapeutes qui ont besoin de soutien en leur fournissant un programme d'éducation et, au besoin, de recyclage.



Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité d'assurance de la qualité a fait ce qui suit :

1. Il a guidé l'élaboration du module du Programme d'éducation réglementaire prescrit (PÉRP) de 2020 – La gestion des risques dans l'exercice de l'ergothérapie.
2. Il a recommandé l'approbation par le conseil du nouveau processus d'évaluation de la compétence de l'Ordre. Ce nouveau processus évalue chaque année la compétence permanente d'un groupe d'ergothérapeutes afin de pouvoir identifier ceux qui peuvent avoir besoin d'un soutien ou d'un recyclage pour offrir une pratique de qualité. En se fondant sur des recherches de l'Ordre et les conseils d'experts dans le domaine de l'évaluation de la compétence, un nouveau processus innovateur axé sur les risques a été élaboré pour choisir des ergothérapeutes et évaluer leur compétence permanente. Ce processus comprend trois étapes : le choix d'ergothérapeutes fondé sur des facteurs de risque, une sélection plus approfondie et une évaluation réalisée par un évaluateur des pairs formé par l'Ordre des ergothérapeutes qui ont été identifiés comme ayant possiblement des lacunes dans leurs connaissances ou leurs compétences.

*\*La décision a été prise par le conseil en juin 2020.*

3. Comme le nouveau processus d'évaluation de la compétence est en cours d'élaboration, les membres ont été choisis cette année pour participer au processus selon un échantillonnage stratifié. Les critères de sélection comprenaient les membres en pratique clinique qui n'avaient jamais encore participé à une évaluation et qui étaient membres de l'Ordre depuis au moins cinq ans. Les évaluateurs des pairs ont été formés pour pouvoir utiliser un modèle d'encadrement dans le cadre du processus d'évaluation afin de pouvoir fournir des commentaires en temps réel et appuyer immédiatement des changements dans la pratique pour assurer la prestation de soins sécuritaires et de qualité.
  - Neuf évaluations de la pratique et de pairs ont été effectuées.
  - Huit reports ont été accordés.
  - Treize évaluations ont été suspendues en raison de la COVID-19 et devraient être achevées au cours de l'exercice 2020-2021.
4. Il a rendu des décisions sur 32 cas de membres (voir le tableau pour plus de détails).

« L'Ordre a comme mandat de veiller à ce que les Ontariens et Ontariennes reçoivent des soins sécuritaires, efficaces et responsables de la part des ergothérapeutes. Assurer la compétence de ces professionnels est un pilier important du programme d'assurance de la qualité de l'Ordre. »

## Conformité aux exigences annuelles du programme d'AQ

(1<sup>er</sup> juin 2019 – 31 mai 2020)

Chaque année, les membres doivent participer au programme d'assurance de la qualité de l'Ordre en rédigeant un plan de perfectionnement professionnel (PPP) et en complétant un module PÉRP (Programme d'éducation réglementaire prescrit). Ils doivent également remplir l'outil d'auto-évaluation (AÉ) tous les deux ans. En raison de la COVID-19, tous les membres ont été exemptés de l'exigence du PPP 2019.

	Nombre de membres devant satisfaire les exigences du programme	Exigences satisfaites	% de conformité
AÉ 2019	3 474	3 422	98,5 %
PÉRP 2019	6 056	5 998	99 %
PPP 2019	Tous les membres ont été exemptés en raison de la COVID-19	s.o.	s.o.

\* Au 31 octobre 2019 – date limite de remise du PÉRP et de l'AÉ, 274 membres étaient nouveaux ou en cours de réintégration et n'avaient pas besoin de remplir ces exigences pour cette année.



## Décisions sur des cas

Le site en ligne de l'assurance de la qualité de l'Ordre – My QA – fournit des données en temps réel sur les exigences obligatoires à combler. Cette information accroît la responsabilisation des membres et aide à identifier les membres qui peuvent avoir besoin d'un soutien ou d'une éducation supplémentaire.

Le comité a rendu 32 décisions en 2019-2020 :

- 22 décisions visaient le non-respect des exigences du programme d'AQ (17 pour 2019-2020; 5 pour 2017-2018) :

Doit combler les exigences en retard d'ici une date déterminée	10
A comblé les exigences pour 2019 après la date limite du 31 octobre 2019 – cas jugé comme clos/conforme par l'Ordre mais soumis en retard	8
Doit combler les exigences en retard d'ici une date déterminée et participer à une évaluation de la pratique et des pairs	2
Aucune action requise puisque les exigences ne peuvent pas être comblées rétroactivement – rappel toutefois de la politique et des prochaines étapes possibles en cas de non-conformité répétée	2

- 10 décisions visant les évaluations de la pratique et des pairs :

Doit participer à une évaluation modifiée de la pratique et des pairs pour appuyer la décision du comité d'AQ puisque le membre avait participé à une telle évaluation avant 2019 et que la décision avait alors été reportée	2
Aucune action requise	3
Aucune action requise mais recommandation de revoir les Normes sur les évaluations par des ergothérapeutes	1
Aucune action requise mais doit combler les exigences en retard	1
Doit suivre un Programme d'éducation permanente ou de recyclage précisé (PÉPRP)	2
Avis d'intention d'imposer des conditions et des restrictions à la pratique du membre – le membre ne peut pas superviser des étudiants en ergothérapie ou être un mentor pour des ergothérapeutes jusqu'à ce que le PÉPRP soit achevé	1

## Décisions liées à la COVID-19

Suite à la pandémie, les décisions suivantes ont été prises et approuvées par le comité d'AQ :

- Tous les ergothérapeutes ont été exemptés de l'exigence de rédiger un plan de perfectionnement professionnel 2019 – qui aurait autrement été dû le 31 mai 2020.
- Les dates limites pour les exigences d'AQ 2020 (module PÉRP et auto-évaluation) ont été prolongées d'octobre à décembre 2020.

# Comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR)

Le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) supervise toutes les enquêtes sur la conduite, la compétence et la capacité des ergothérapeutes. Ceci comprend toutes les enquêtes sur les plaintes et les requêtes qui proviennent du bureau de la registraire (entre autres sur la santé des membres) suscitées par de l'information fournie à l'Ordre et les rapports obligatoires.

Toutes les plaintes reçues par l'Ordre font l'objet d'une enquête, sauf si elles sont jugées futiles ou vexatoires ou si la registraire ou le CEPR accepte la demande d'un plaignant de retirer sa plainte.

## Plaintes

Pour l'exercice 2019-2020, l'Ordre a reçu 15 nouvelles plaintes.

Pour l'exercice 2019-2020, le CEPR s'est prononcé sur 31 cas de plainte (les plaintes peuvent avoir été déposées au cours d'années précédentes). Une plainte en 2019-2020 a été résolue par un mode alternatif de règlement des conflits.

Les résultats des décisions du CEPR pour les 31 plaintes sont indiqués à droite :

Résultats *	2018-2019	2019-2020
<b>Plaintes résolues</b>	<b>29</b>	<b>31</b>
Aucune autre action (AAA)	14	21
Programme d'éducation permanente ou de recyclage précisé (PEPRP)	3*	0
Conseil/Orientation/Recommandation	7	4
Plainte jugée futile ou vexatoire	1	2
Avertissement en personne	3*	0
Acheminement au comité de discipline	0	1
Entente de remédiation (ER)	2	0
Plainte retirée	2	1
Engagement	0	2

\* Dans le cas de certaines décisions, le CEPR peut stipuler plus d'une chose. Par exemple, pour trois décisions prises en 2018-2019 visant des plaines, un PEPRP et un avertissement en personne ont été exigés.



## Appels faits à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (HPARB)

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé (HPARB) examine les décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports (CEPR) lorsqu'il y a des plaintes. L'examen de la Commission détermine si l'enquête a bien été effectuée et si la décision était raisonnable. La Commission a effectué trois examens au cours de l'exercice 2019-2020. Deux décisions du comité ont été confirmées et l'autre nécessite un examen plus approfondi.

De plus, la demande d'un examen de la Commission soumise par un plaignant l'an dernier a été retirée en 2019-2020.

Exercice	Décisions prises par le CEPR pouvant faire l'objet d'un examen	Demandes d'examen par un plaignant	Demandes d'examen par un ergothérapeute	Examens réalisés par la Commission	Nbre de décisions de la Commission confirmant les décisions du CEPR
2018-2019	29	3	0	3	1/3
2019-2020	31	8	0	3	2/2**

Les examens de la Commission réalisés au cours d'un exercice peuvent viser des demandes d'examen provenant d'un exercice précédent.

\*\* Sur les trois examens réalisés par la Commission en 2019-2020, deux décisions du comité ont été confirmées et l'autre n'a pas encore fait l'objet d'une décision par la Commission.

## Requêtes de la registraire

Pour l'exercice 2019-2020, le bureau de la registraire a reçu des rapports entraînant 29 requêtes de la registraire. L'information sur laquelle se fondent 9 de ces requêtes provient de renseignements fournis dans des rapports obligatoires qui ont été soumis par des employeurs d'ergothérapeutes.

Le bureau de la registraire a clos sur le plan administratif sept requêtes au cours de l'exercice 2019-2020.

	2018-2019	2019-2020
<b>Cas résolus (requêtes de la registraire)</b>	<b>71</b>	<b>40</b>
Cas clos par le bureau de la registraire	37	7*
Aucune autre action	14	13
Conseil/Orientation/Recommandation	11	4
PEPRP	2	0
PEPRP et avertissement en personne	3	0
Entente de remédiation	3	8
Entente de remédiation et Conseil/Orientation	0	2
Engagement à renoncer au certificat ou à ne pas se réinscrire	1	1
Acheminement à un sous-comité du CEPR pour une enquête sur la santé	0	3
Engagement	0	2

\* La différence dans cette catégorie, comparativement à 2018-2019, est due à une simplification du processus interne concernant le non-respect par des ergothérapeutes de l'exigence de l'Ordre de souscrire une assurance responsabilité professionnelle.

## Résultats des actions administratives

Lettres d'information envoyées à un ergothérapeute : 2

Cas clos du point de vue administratif jusqu'à une réinscription : 2

Cas clos sans autre action : 3

Une action administrative est adoptée lorsque la registraire n'a pas des « motifs raisonnables et probables » de solliciter l'approbation du CEPR pour nommer un enquêteur ou lorsque le public est protégé adéquatement sans qu'une enquête formelle soit nécessaire.

Le CEPR a rendu 33 décisions sur les rapports liés à des requêtes de la registraire durant l'exercice 2019-2020.

## Nouvelles tendances concernant les plaintes et les requêtes de la registraire

### La majorité des plaintes reçues visent les ergothérapeutes qui travaillent dans le secteur de l'assurance automobile.

33 % des plaintes confirmées en 2019-2020 sont au sujet d'ergothérapeutes qui travaillent dans ce secteur et toutes portaient sur des examens exigés de l'assureur et réalisés par un ergothérapeute.



- Les plaignants qui ont eu un accident d'automobile se préoccupent surtout de l'exactitude du rapport d'évaluation de l'ergothérapeute, de la communication de l'ergothérapeute avec le plaignant pendant l'évaluation et du parti pris possible de l'ergothérapeute en faveur de l'assureur.
- Les rapports obligatoires reçus des employeurs d'ergothérapeutes traitent surtout de la documentation fournie par les ergothérapeutes, de conflits d'intérêts, du raisonnement clinique et de problèmes liés à la protection de la vie privée, la facturation et le professionnalisme.
- En ce qui concerne les requêtes de la registraire pour lesquelles le CEPR rend une décision (à part « aucune autre action »), le comité se préoccupe surtout des responsabilités de tenue des dossiers des ergothérapeutes, de leur obligation d'assurer des soins axés sur le client et de leur reddition de comptes dans toutes leurs interactions professionnelles.

# Comités de discipline et d'aptitude professionnelle

## Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence qui lui sont acheminées pour une audience par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports a acheminé un cas au comité de discipline et celui-ci a aussitôt commencé à traiter ce cas. L'Ordre n'a tenu aucune audience se rapportant à la discipline au cours du dernier exercice.

## Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle tient des audiences pour déterminer si un ergothérapeute souffre d'une incapacité physique ou mentale.

L'Ordre n'a tenu aucune audience se rapportant à l'aptitude professionnelle pendant l'exercice 2019-2020.

# États financiers condensés

## Rapport du vérificateur indépendant sur les états financiers condensés

Présenté aux membres du conseil de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

### Opinion

Les états financiers condensés ci-joints comprennent l'état condensé de la situation financière en date du 31 mai 2020 et l'état condensé des opérations ainsi que la note complémentaire pour l'exercice qui vient de se terminer, tels que générés par les états financiers vérifiés de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mai 2020.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints, dressés à partir des états financiers vérifiés, donnent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers vérifiés, conformément à la note complémentaire aux états financiers condensés.

### États financiers condensés

Les états financiers condensés ne contiennent pas tous les renseignements requis par les principes comptables généralement acceptés au Canada pour les organismes sans but lucratif. La lecture de ces états financiers condensés et du rapport du vérificateur s'y rapportant ne remplace donc pas la lecture des états financiers vérifiés de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario.

### Les états financiers vérifiés et notre rapport s'y rapportant

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers vérifiés dans notre rapport daté du 21 septembre 2020.

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers condensés

La direction est responsable de préparer des états financiers condensés, conformément à la note complémentaire aux états financiers condensés.

### Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers condensés constituent un résumé fiable des états financiers vérifiés sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810 – *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.



Toronto, Ontario  
Le 21 septembre 2020

Comptables professionnels agréés  
Comptables publics autorisés



# ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO

## État condensé de la situation financière

Au 31 mai	2020 \$	2019 \$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 997 651	4 317 873
Investissements	605 233	1 538 244
Charges payées d'avance	45 147	38 081
	<b>2 648 031</b>	5 894 198
Investissements à long terme	2 484 488	2 644 379
Immobilisations	238 823	104 816
	<b>2 723 311</b>	2 749 195
	<b>5 371 342</b>	8 643 393
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	681 577	730 427
Droits d'inscription reportés	714 742	3 977 455
	<b>1 396 319</b>	4 707 882
<b>ACTIF NET</b>		
Investis dans des immobilisations	238 823	104 816
Fonds de réserve pour les audiences et les examens médicaux indépendants	400 000	350 000
Fonds de réserve pour les biens-fonds	800 000	800 000
Fonds de réserve pour la thérapie et les consultations en cas de mauvais traitements d'ordre sexuel	25 000	18 000
Fonds de réserve pour les imprévus	1 600 000	1 590 000
Fonds de réserve pour le système informatique de tout l'organisme	435 000	125 000
Non affecté	476 200	947 695
	<b>3 975 023</b>	3 935 511
	<b>5 371 342</b>	8 643 393

# ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DE L'ONTARIO

## État condensé des opérations

Pour l'exercice se terminant le 31 mai

	2020 \$	2019 \$
<b>Recettes</b>		
Cotisations et droits d'inscription	4 320 856	4 187 150
Placements et autres revenus	179 614	163 194
	<b>4 500 470</b>	<b>4 350 344</b>
<b>Dépenses</b>		
Salaires et avantages sociaux	2 606 565	2 341 589
Assurance de la qualité	92 070	68 796
Enquêtes et règlements	329 205	111 999
Communications	68 465	59 433
Conseil	150 956	148 929
Coûts d'occupation	292 971	271 472
Initiatives opérationnelles	199 903	143 823
Amortissement	28 086	50 049
Toutes les autres dépenses de fonctionnement	692 737	671 086
	<b>4 460 958</b>	<b>3 867 176</b>
<b>Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice</b>	<b>39 512</b>	<b>483 168</b>

## Note complémentaire aux états financiers condensés

---

Au 31 mai 2020

### 1. Base de présentation

Ces états financiers condensés ont été générés par les états financiers vérifiés de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario (l'Ordre) pour l'exercice se terminant le 31 mai 2020, et préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada pour les organismes sans but lucratif.

La direction a préparé ces états financiers condensés en respectant les critères suivants :

- (a) les états financiers condensés comprennent un état pour chacun des états compris dans les états financiers vérifiés, sauf les états de l'évolution des actifs nets et des liquidités;
- (b) l'information fournie dans les états financiers condensés s'harmonise avec la même information fournie dans les états financiers vérifiés;
- (c) les principaux totaux partiels et totaux ainsi que l'information comparative provenant des états financiers vérifiés sont inclus dans les états financiers condensés.

Les états financiers vérifiés complets peuvent être consultés par les membres en en faisant la demande à l'Ordre.



# Merci!

Y a-t-il déjà eu un meilleur temps pour affirmer notre gratitude? Nous sommes tellement reconnaissants à tous – clients, soignants, ergothérapeutes, étudiants, membres du conseil, des comités et des sous-comités, personnel, membres du groupe consultatif de citoyens, évaluateurs des pairs, bénévoles, et bien d'autres – qui nous ont aidé à assurer une prestation sécuritaire de services d'ergothérapie aux Ontariens et Ontariennes, à l'échelle de la province. Que ce soit en personne ou virtuellement, la compassion, les conseils, le temps et l'expertise que vous avez fournis ont vraiment fait une différence. Un gros merci à tous!



College of Occupational Therapists of Ontario  
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

## Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

20, rue Bay, bureau 900

C.P. 78

Toronto ON

M5J 2N8

Téléphone : 416.214.1177/1.800.890.6570

Télécopieur : 416.214.1173

[www.coto.org](http://www.coto.org)

 @CollegeofOTs

 Facebook

 LinkedIn

 YouTube